



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL
LIGUE des PAYS DE LA LOIRE
BULLETTIN D'ADHESION Saison 2024 2025

MEMBRES du CONSEIL ou de COMMISSIONS
HONORAIRES de COMMISSIONS ou ARBITRES HONORAIRES
ou MONITEURS HONORAIRES

Rappel des dispositions des articles 7 et 39 des Règlements Officiels de la Ligue des Pays de la Loire qui précisent que tout membre de commission doit être soit licencié à un club, soit licencié comme arbitre indépendant, soit membre individuel payant une cotisation. Les cartes de membre honoraire ne sont pas prises en considération.

FICHE INDIVIDUELLE DE RENSEIGNEMENTS (à remplir très précisément pour une saisie informatique complète)		photo
N° de licence : _____		
Nom :	Prénom :	
Date de naissance (obligatoire):	District d'appartenance : Vendée	
Adresse :		
Ville :	Code Postal :	Signature obligatoire
Téléphone :	Portable :	
Courriel :		
<i>joindre obligatoirement</i> • pour une nouvelle adhésion une photo d'identité récente (pour les contrôles aux stades)		

COCHER LA FONCTION

MEMBRE INDIVIDUEL DE LIGUE (ni licencié à un club, ni arbitre indépendant) : envoyer à la LFPL • **la cotisation statutaire de 25,40 € est prise en charge par la Ligue (ne pas envoyer de chèque)** + pour une nouvelle adhésion le bulletin d'adhésion et la photo.

MEMBRE INDIVIDUEL DE DISTRICT (ni licencié à un club, ni arbitre indépendant) : envoyer au district d'appartenance • cotisation statutaire de **25,40 €** par chèque + pour une nouvelle adhésion le bulletin d'adhésion et la photo.

avis du district :

COCHER LA FONCTION

MEMBRE HONORAIRE DE COMMISSION ou ARBITRE HONORAIRE DE LIGUE ou MONITEURS HONORAIRES : envoyer à la LFPL • **la cotisation statutaire de 25,40 € est prise en charge par la Ligue (ne pas envoyer de chèque)** + pour une nouvelle adhésion le bulletin d'adhésion et la photo.

MEMBRE HONORAIRE DE COMMISSION ou ARBITRE HONORAIRE DE DISTRICT : envoyer au district d'appartenance • **la cotisation statutaire de 25,40 € est prise en charge par la Ligue (ne pas envoyer de chèque)** + pour une nouvelle adhésion le bulletin d'adhésion et la photo.

avis du district :

(*) MEMBRE DU CONSEIL ET/OU DE COMMISSION DE LIGUE (licencié à un club, ou arbitre indépendant) : envoyer à la LFPL • un **RIB/RIP** seulement pour les nouveaux membres ou pour modifications bancaires + pour une nouvelle adhésion le bulletin d'adhésion et la photo.

(*) MEMBRES DE CONSEIL ET/OU DE COMMISSION DE DISTRICT (licencié à un club, ou arbitre indépendant) : envoyer au district d'appartenance • un **RIB/RIP** seulement pour les nouveaux membres ou pour modifications bancaires + pour une nouvelle adhésion le bulletin d'adhésion et la photo.

avis du district :

NB : Seuls les dossiers complets seront transmis au Conseil de Ligue ou de Districts pour validation. Ceux qui seraient incomplets seront retournés aux intéressés pour complément.

PARTIE RESERVEE à l'administration

MEMBRE INDIVIDUEL	MEMBRE HONORAIRE DE COMMISSION ou ARBITRE HONORAIRE ou MONITEUR HONORAIRE	NOUVEAU MEMBRE DE CONSEIL ou de COMMISSION
<input type="checkbox"/> la cotisation statutaire soit 25,40 €	<input type="checkbox"/> les frais d'édition de la carte soit 25,40 € sont pris en charge par la Ligue	<input type="checkbox"/> un RIB/RIP